



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 21 JANVIER 2025 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Magali Lechasseur, Greffière adjointe
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 25-01-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 21 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of January 25, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Droit de véto - Appel de la décision du comité de démolition - 991, chemin Dunsmuir

RÉSOLUTION N° 25-01-02

Objet : Droit de véto - Appel de la décision du comité de démolition - 991, chemin Dunsmuir

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 991, chemin Dunsmuir a fait l'objet d'une demande de permis de démolition partielle qui a été refusée par le Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition (le Comité) le 14 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE le 26 novembre 2024, conformément à l'article 148.0.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et à l'article 48 du Règlement N° 1435 régissant la démolition des immeubles, le propriétaire a transmis à la Ville un appel de la décision du Comité du 14 novembre 2024 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148.0.20 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de l'article 49 du Règlement N° 1435 régissant la démolition des immeubles, lors d'un appel le conseil peut confirmer la décision du Comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû prendre ;

ATTENDU QUE le conseil a confirmé à la majorité des voix, par la résolution n° 2024-12-36, la décision du Comité lors de la séance du 17 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le maire Peter J. Malouf a informé le greffier qu'il n'approuvait pas ladite résolution conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE le greffier doit soumettre cette résolution de nouveau au conseil municipal à la séance suivante pour qu'il la considère d'urgence et en priorité.

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'accepter la demande de permis de démolition partielle de l'immeuble situé au 991, chemin Dunsmuir sous réserve des conditions suivantes :

- Le propriétaire doit aviser par écrit les propriétaires des immeubles adjacents de l'échéancier prévu pour les travaux de démolition.
- Le propriétaire doit prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des voisins et des passants et maintenir les lieux sécuritaires et propres en tout temps.
- Le propriétaire doit protéger les arbres situés sur le terrain de l'immeuble, le tout conformément aux règlements de la Ville de Mont-Royal.
- Le propriétaire doit, en tout temps, respecter les normes relatives aux chantiers de construction et à la démolition, le tout selon le Règlement de construction N° 1443.

RESOLUTION NO. 25-01-02

Subject: Right of veto - Appeal of a Decision of the Demolition Review Committee - 991 Dunsmuir Road

WHEREAS the building located at 991 Dunsmuir Road was the subject of a demolition permit application that was refused by the Demolition Review Committee (the Committee) on November 14, 2024;

WHEREAS on November 26, 2024, pursuant to section 148.0.19 of the *Land Use Planning and Development Act* (CQLR, c. A-19.1) and section 48 of By-law No. 1435 with respect to the demolition of immovables, the owner submitted to the Town an appeal of the Committee's decision of November 14, 2024;

WHEREAS pursuant to Section 148.0.20 of the *Land Use Planning and Development Act* and Section 49 of By-law No. 1435 with respect to the demolition of immovables, on appeal Council may confirm the decision of the Committee or make any decision that the Committee should have made;

WHEREAS the council confirmed, by a majority vote, the decision of the Committee during the meeting on December 17, 2024, through resolution no. 2024-12-36;

WHEREAS Mayor Peter J. Malouf informed the Town Clerk that he did not approve the said resolution in accordance with section 53 of the *Cities and Towns Act*;

WHEREAS the Town Clerk is required to submit this resolution again to the council at the next meeting for urgent and priority consideration.

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To approve the request for a partial demolition permit for the building located at 991 Dunsmuir Road, subject to the following conditions:

- The owner must notify, in writing, the owners of adjacent properties of the scheduled timeline for the demolition work.
- The owner must take all necessary measures to ensure the safety of neighbours and bystanders and maintain the site safe and clean at all times.
- The owner must protect the trees located on the property in accordance with the regulations of the Town of Mount Royal.
- The owner must, at all times, comply with the standards related to construction sites and demolition, in accordance with Building By-law No. 1443.

- Le propriétaire doit fournir à la Ville, avant la délivrance du permis de démolition, une lettre de garantie monétaire irrévocable ou un chèque certifié au montant de 1 136 500 \$, conformément à l'article 52 du Règlement N° 1435 régissant la démolition des immeubles. Cette garantie monétaire s'applique aux conditions exigées par le conseil.

Votes contre : Les conseillères Maryam Kamali Nezhad, Maya Chammas, Julie Halde, Caroline Decaluwe et Sophie Séguin

Le maire choisit d'exercer son droit de vote.

REJETÉE PAR LA MAJORITÉ

- The owner must provide the Town, before the issuance of the demolition permit, an irrevocable letter of credit or a certified cheque in the amount of \$1,136,500, in accordance with section 52 of By-law No. 1435 Governing the Demolition of immovables. This monetary guarantee shall be subject to such conditions as the council may require.

Votes against: Councillors Maryam Kamali Nezhad, Maya Chammas, Julie Halde, Caroline Decaluwe and Sophie Séguin

The mayor chooses to use his right to vote.

REJECTED BY MAJORITY

4. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h, il répond aux questions de 6 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 09.

****La conseillère Maya Chammas quitte les délibérations à 19 h 35 et elle se joint à nouveau aux délibérations à 19 h 39.****

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024

RÉSOLUTION N° 25-01-03

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024 du conseil municipal de la Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-03

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of December 17, 2024

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of December 17, 2024, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the *Cities and Towns Act*, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of December 17, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

6. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats
- .7 Certificats des résultats - Règlements d'emprunts E-2408 et E-2501 à E-2506

7. Projet pilote - stationnement à vignettes centre-ville

RÉSOLUTION N° 25-01-04

Objet : Projet pilote - stationnement à vignettes centre-ville

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De mettre en place un projet pilote de stationnement à vignettes dans la zone du centre-ville aux endroits suivants:

- secteur A sur le boul. Laird devant l'église St-Peter's, 15 places;
- secteur B devant le 1320 boul. Graham, 6 places.

D'apporter les modifications temporaires requises à la signalisation pour la mise en place de ce projet pilote.

D'appliquer les dispositions du règlement 1384 sur la circulation et le stationnement aux deux nouveaux secteurs créés (secteurs A et B).

De revoir le projet pilote à la fin de l'année 2026.

Vote contre : La conseillère Maryam Kamali Nezhad

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-04

Subject: Pilot project - permit parking Town centre

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To put in place a pilot project concerning permit parking in the Town centre at the following locations:

- sector A on Laird Blvd. in front of St. Peter's church, 15 spots;
- sector B in front of 1320 Graham Blvd., 6 spots.

To make temporary modifications to the signage to accommodate this pilot project.

To apply the dispositions of by-law 1384 on traffic and parking to the two newly created sectors (sector A and B).

To review the pilot project at the end of the year 2026.

Vote against: Councillor Maryam Kamali Nezhad

CARRIED BY MAJORITY

8. Radiation des comptes à recevoir

RÉSOLUTION N° 25-01-05

Objet : Radiation des comptes à recevoir

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De radier des livres de la Ville de Mont-Royal, la somme de 5 321,71 \$ représentant les intérêts et les pénalités réclamés, ainsi que tout montant d'intérêts supplémentaire pouvant s'accumuler entre la date du présent dossier et le règlement des créances par la Ville de Montréal, pour le paiement de trois (3) créances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-05

Subject: Writing off receivable accounts

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To write off from the Town's books the sum of \$5,321.71 representing the claimed interest and penalties, as well as any additional interest that may accrue between the date of this report and the settlement of the claims by the City of Montréal, for the payment of three (3) claims.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2024

RÉSOLUTION N° 25-01-06

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2024

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1^{er} décembre au 31 décembre 2024 :

Masse salariale : 2 057 423 \$

Fournisseurs
et autres paiements : 6 377 465 \$

Assurances : 9 351 \$

Total des déboursés : 8 444 239 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-06

Subject: Ratification of disbursements for the period of December 1st to December 31, 2024

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between December 1st to December 31, 2024:

Payroll: \$2,057,423

Suppliers
and other payments: \$6,377,465

Insurance : \$9,351

Total disbursements: \$8,444,239

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Modernisation des feux de circulation au centre-ville

RÉSOLUTION N° 25-01-07

Objet : Modernisation des feux de circulation au centre-ville

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 142 366,95 \$ (taxes incluses) pour la modernisation des feux de circulation au centre-ville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à la compagnie ORANGE TRAFFIC INC. le contrat C-2025-22 à cette fin, au montant de 113 445,83 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services soumise par cette dernière.

D'autoriser la directrice générale à octroyer directement les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les politiques, les règles et procédures de la Ville.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

Transfert de l'état des activités financières (Fonds général)

RESOLUTION NO. 25-01-07

Subject: Modernization of downtown traffic lights

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$142,366.95 (taxes included) for the modernization of downtown traffic lights, which includes, as needed, all accessory costs;

To award ORANGE TRAFFIC INC. the contract C-2025-22 to undertake these works, for the total amount of \$113,445.83 (taxes included), in accordance with the service offer submitted by the latter.

To authorize the General Manager to directly award the various contracts required for the execution of this project, the whole in accordance with the policies, rules and procedures of the Town.

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source:

Transfer of the financial activities statement (General Fund)

Imputation :

Projet n° 2025-310-08 « Modernisation des feux de circulation au centre-ville »

Poste budgétaire : 22-300-00-759

Contrat : 113 445,83 \$ (taxes incluses)

Dépense : 142 366,95 \$ (taxes incluses)

Crédit : 130 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation:

Project no. 2025-310-08 "Modernization of downtown traffic light"

Budget account: 22-300-00-759

Contract: \$113,445.83 (taxes included)

Expense: \$142,366.95 (taxes included)

Credit: \$130,000.00

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Dépenses supplémentaires - Mesure de débits dans le réseau d'égout unitaire de la Ville

RÉSOLUTION N° 25-01-08

Objet : Dépenses supplémentaires - Mesure de débits dans le réseau d'égout unitaire de la Ville

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 17 884,67 \$ (taxes incluses), à la compagnie AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC. pour la campagne de mesure de débit dans le réseau d'égout unitaire de la Ville (Contrat C-2024-46), incluant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2409 amorti sur une période de 20 ans

Imputation : Projet : 2023-310-09 « Travaux relatifs aux changements climatiques - Réseau d'égout »

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Dépense : 17 884,67 \$ (taxes incluses)

Crédit : 16 331,09 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-08

Subject: Additional expenses - Flow measurement campaign in the Town's combined sewer system

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an additional expense of \$17,884.67 (taxes included) to the company AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC. for flow measurements in the Town's combined sewer system (Contract C-2024-46), which includes, as needed, all accessory costs;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Loan By-Law E-2409 amortized over 20 years

Appropriation: Project : 2023-310-09 "Travaux relatifs aux changements climatiques - Réseau d'égout"

Budget account: 22-400-00-715

Expense: \$17,884.67 (taxes included)

Credit: \$16,331.09

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Services professionnels pour forages géotechniques et environnementaux

RÉSOLUTION N° 25-01-09

Objet : Services professionnels pour forages géotechniques et environnementaux

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 109 222,50 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour forages géotechniques et environnementaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à NVIRA ENVIRONNEMENT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat C-2024-78 à cette fin, pour un prix total de 99 293,18 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2403, amorti sur une période de 25 ans

Imputation: poste budgétaire : 22-300-00-711

Projet 2024-310-04 « Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs »

Contrat : 99 293,18 \$ (taxes incluses)
Dépense : 109 222,50 \$ (taxes incluses)
Crédit : 99 734,73 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-09

Subject: Professional services for geotechnical and environmental drilling

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$109,222.50 (taxes included) for the professional services for geotechnical and environmental drilling which includes, as needed, all accessory costs.

To award to NVIRA ENVIRONNEMENT INC., the lowest compliant bidder, the contract C-2024-78 to undertake these works, for the total amount of \$99,293.18 (taxes included), in accordance with the tendering documents.

To charge the expenditures associated with this contract as follows:

Source: Loan By-Law E-2403, with an amortization period over 25 years

Appropriation: Budget account 22-300-00-711

Project 2024-310-04 " Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs "

Contract: \$99,293.18 (taxes included)
Expenditure : \$109,222.50 (taxes included)
Credit : \$99,734.73 (taxes included)

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Annulation de l'octroi du contrat d'acquisition de deux véhicules électriques

RÉSOLUTION N° 25-01-10

Objet : Annulation de l'octroi du contrat d'acquisition de deux véhicules électriques

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'annuler l'octroi de contrat d'acquisition de deux (2) véhicules électriques de marques Volkswagen Modèle ID4, Via le Centre d'Acquisition Gouvernementale (CAG) dans le cadre de l'appel d'offres 2023-8601-50.

D'annuler la résolution n° 24-10-09 adoptée le 22 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-10

Subject: Cancellation of contract award for two electric vehicles

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To cancel the awarding of a contract for the purchase of two (2) Volkswagen Model ID4 electric vehicles through the Centre d'Acquisition Gouvernementale (CAG) under tender 2023-8601-50.

To cancel resolution no. 24-10-09 adopted on October 22, 2024

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Fourniture et livraison de deux véhicules électriques 2024 ou plus récent

RÉSOLUTION N° 25-01-11

Objet : Fourniture et livraison de deux véhicules électriques 2024 ou plus récent

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser la dépense totale de 152 323,48 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de deux véhicules électriques de marque Chevrolet modèle Equinox EV.

D'attribuer le contrat au fournisseur General Motors Canada au prix forfaitaire de 152 323,48 \$ (taxes incluses).

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance:

PTI 2024, Règlement d'emprunt E-2402 amorti sur une période de dix (10) ans

Imputation :

Poste budgétaire 22-300-00-741

Projet n° 2024-320-05 « Achat de deux (2) véhicules électriques »

Contrat : 152 323,48 \$ (taxes incluses)
Dépense totale : 152 323,48 \$
Crédit budgétaire: 139 091,64 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-11

Subject: Supply and delivery of two electric vehicles 2024 or newer

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize a total expenditure of \$152,323.48 (taxes included) for the supply and delivery of two Chevrolet Equinox EV electric vehicles.

To award the contract to General Motors Canada in the amount of \$152,323.48 (taxes included).

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source:

PTI 2024, Loan By-law E-2402 amortized over a period of ten (10) years

Charge:

Budget item 22-300-00-741

Project no.°2024-320-05 "Purchase of two (2) electric vehicles"

Contract: \$152,323.48 (taxes included)
Total expenditure: \$152,323.48
Budgetary of credit:\$139,091.64

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Rejet de la soumission pour les interventions d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc

RÉSOLUTION N° 25-01-12

Objet : Rejet de la soumission pour les interventions d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

De rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public SMP-2024-45 pour les interventions d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-12

Subject: Rejection of bid for emergency interventions on the sewer and water supply networks

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To reject the bid received under the public tender SMP-2024-45 for emergency interventions on the sewer and water supply networks.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Réaménagement des salles de bain de l'édifice des travaux publics au 180 chemin Clyde

RÉSOLUTION N° 25-01-13

Objet : Réaménagement des salles de bain de l'édifice des travaux publics au 180 chemin Clyde

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 109 513,04 \$ (taxes incluses) dans le cadre du projet n°2023-320-11 pour des travaux de réaménagement des salles de bain de l'édifice des travaux publics situé au 180 chemin Clyde.

D'autoriser un emprunt de 109 513,04 \$ (taxes incluses) du fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans.

D'autoriser la directrice générale à octroyer directement les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les politiques, les règles et procédures de la Ville.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Imputation : Projet n° 2023-320-11
« Réaménagement des salles de bain de l'édifice des travaux publics au 180 chemin Clyde »

Provenance : Fonds de roulement

Compte budgétaire : 22-300-00-721

Dépense : 109 513,04 \$ (taxes incluses)
Crédit : 100 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-13

Subject: Bathroom renovations at the Public Works Building at 180 Clyde Road

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize a maximum expenditure of \$109,513.04 (taxes included) within the framework of project no. 2023-320-11 for the renovation of the bathrooms at the Public Works Building located at 180 Clyde Road.

To authorize a loan of \$109,513.04 (taxes included) from the working capital to cover this expense, to be repaid over a 5-year period.

To authorize the General Manager to directly award the various contracts required for the execution of this project, the whole in accordance with the policies, rules and procedures of the Town.

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Charge: Project no. 2023-320-11 "Renovation of bathrooms in the Public Works Building at 180 Clyde Road"

Source: Working capital

Budget account: 22-300-00-721

Expense: \$109,513.04 (taxes included)
Credit: \$100,000.00

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Système de pondération et d'évaluation - Remplacement de l'éclairage des terrains de tennis au parc Mohawk - Phase II

RÉSOLUTION N° 25-01-14

Objet : Système de pondération et d'évaluation - Remplacement de l'éclairage des terrains de tennis au parc Mohawk - Phase II

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour le contrat de remplacement de l'éclairage des terrains de tennis au parc Mohawk - Phase II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-14

Subject: Bid weighting and evaluation system - Replacement of the tennis court lighting at Mohawk Park - Phase II

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluation system for the tennis court lighting replacement contract at Mohawk Park - Phase II.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Rejet des soumissions pour le remplacement des portes de garage aux travaux publics

RÉSOLUTION N° 25-01-15

Objet : Rejet des soumissions pour le remplacement des portes de garage aux travaux publics

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public C-2025-13 pour le remplacement des portes de garage aux Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-15

Subject: Rejection of tenders for the replacement of garage doors replacement at Public Works

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To reject the tenders received under the public tenders C-2025-13 for the replacement of garage doors at Public Works.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur pour la gestion des eaux pluviales

RÉSOLUTION N° 25-01-16

Objet : Services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur pour la gestion des eaux pluviales

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 125 966 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels requis pour l'élaboration d'un plan directeur pour la gestion des eaux pluviales ;

D'accorder à JFSA QUÉBEC INC. le mandat d'élaboration du plan directeur pour la gestion des eaux pluviales, conformément à son offre de service, au montant de 114 515,10 \$ (taxes incluses) ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2409 amorti sur une période de 20 ans

Imputation : Projet : 2023-310-09 « Travaux relatifs aux changements climatiques - Réseau d'égout »

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Contrat : 114 515,10 \$ (taxes incluses)
Dépense : 125 966,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 115 023,75 \$

Vote contre : La conseillère Maryam Kamali Nezhad

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-16

Subject: Professional services for the development of a stormwater management plan

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize an expenditure of \$125,966 (taxes included) for professional services required for the development of a stormwater management plan;

To award to JFSA QUÉBEC INC. the mandate for professional services required for the development of a stormwater management plan, in accordance with its offer of services, in the amount of \$114,515.10 (taxes included);

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-Law E-2409 amortized over 20 years

Appropriation: Project : 2023-310-09 "Travaux relatifs aux changements climatiques - Réseau d'égout"

Budget account: 22-400-00-715

Contract: \$114,515.10 (taxes included)
Expenses: \$125,966.00 (taxes included)
Credit: \$115,023.75

Vote against: Councillor Maryam Kamali Nezhad

CARRIED BY MAJORITY

20. Autorisation d'acquisitions de livres pour la bibliothèque par l'entremise d'engagements d'achats annuels avec certains fournisseurs

RÉSOLUTION N° 25-01-17

Objet : Autorisation d'acquisitions de livres pour la bibliothèque par l'entremise d'engagements d'achats annuels avec certains fournisseurs

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser des acquisitions de la bibliothèque par l'entremise d'engagements annuels de livres.

D'autoriser la directrice générale à signer les documents et bons de commande avec les fournisseurs suivants :

- Librairie Monet
- Librairie Paragraphe
- Librairie Bertrand
- Librairie Clio
- Librairie Renaud-Bray

D'imputer ces dépenses aux activités financières 2025 aux montants des crédits budgétaires maximaux et numéros d'affectations suivants :

- 02 770 00 676 - 104 000 \$
- 02 770 00 677 - 104 000 \$
- 02 770 00 678 - 42 200 \$
- 02 770 00 679 - 25 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-17

Subject: Authorization for Library book acquisitions with open order purchase orders for books with certain suppliers

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize Library book acquisitions with open order purchase orders for books with certain suppliers.

To authorize the Town Manager to sign the documents and purchase orders with the following suppliers:

- Librairie Monet
- Librairie Paragraphe
- Librairie Bertrand
- Librairie Clio
- Librairie Renaud-Bray

To charge these expenses to the 2025 financial activities, to the following budget accounts and maximum budgetary credit amounts:

- 02 770 00 676 - \$104,000
- 02 770 00 677 - \$104,000
- 02 770 00 678 - \$42,200
- 02 770 00 679 - \$25,000

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Autorisation de dépense - Assurances biens et responsabilité civile

RÉSOLUTION N° 25-01-18

Objet : Autorisation de dépense - Assurances biens et responsabilité civile

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De verser à BFL CANADA services de risques et assurances inc., un montant de 346 004,51 \$, incluant la taxe de 9 % et les frais de courtage, pour les primes d'assurances biens et responsabilité civile ;

RESOLUTION NO. 25-01-18

Subject: Expense authorization - Property and Casualty Insurance

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To pay to BFL CANADA services de risques et assurances inc. the amount of \$346,004.51 including the 9% tax and the brokerage fees, for the property and casualty insurance premiums;

D'imputer la dépense comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2025

Imputation : Postes budgétaires 02-140-00-421 et 02-140-00-422

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge this expenditure as follows:

Source: Operating Budget 2025

Appropriation: Budget items 02-140-00-421 et 02-140-00-422

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Fourniture et livraison d'une déneigeuse à chenilles à trottoir 2024 ou plus récent

RÉSOLUTION N° 25-01-19

Objet : Fourniture et livraison d'une déneigeuse à chenilles à trottoir 2024 ou plus récent

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser la dépense totale de 219 438,99 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison d'une déneigeuse à chenilles à trottoir 2024 ou plus récent ;

De modifier le programme triennal d'immobilisation 2024, pour le projet 2023-320-01 en augmentant le crédit budgétaire de 200 000,00 \$ à 200 377,05 \$

D'autoriser un virement budgétaire de 400,00 \$ en provenance du projet n°2024-320-04 (règlement d'emprunt E-2402) au projet n° 2023-320-01

D'attribuer le contrat (VE-AC- déneigeuse à chenilles à trottoir 2024 ou plus récente) au soumissionnaire, soit la compagnie Les équipements Plannord Itée, au prix forfaitaire soumis de 219 438,99 \$ (taxes incluses), incluant les options retenues, conformément aux documents d'appel d'offres SMP-2024-40, pour ce contrat ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance

PTI 2024 règlement d'emprunt E-2402 amorti sur une période de 20 ans

Imputation

Poste budgétaire 22-300-00-753

Projet n° 2023-320-01 « déneigeuse à chenilles à trottoir 2024 ou plus récente »

Montant du contrat : 219 438,99 \$ (taxes incluses)

Montant total de dépense : 219 438,99 \$ (taxes incluses)

Crédit total: 200 377,05 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-19

Subject: Supply and delivery of a 2024 or newer sidewalk tracked snowplow

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize a total expenditure of \$219,438.99 (taxes included) for the supply and delivery of a 2024 or newer sidewalk tracked snowplow;

To amend the 2024 three-year capital expenditure program for project 2023-320-01 by increasing the budget appropriation from \$200,000.00 to \$200,377.05

To authorize a budget transfer of \$400.00 from project no. 2024-320-04 (borrowing by-law E-2402) to project no. 2023-320-01

To award the contract (VE-AC- sidewalk tracked snowplow 2024 or later) to Les équipements Plannord Itée in the amount of \$219,438.99 (taxes included), including all applicable options, being in conformity with tender documents SMP-2024-40, for this contract;

To charge expenses related to this contract as follows

Source

PTI 2024 borrowing by-law E-2402 amortized over 20 years

Allocation

Budget item 22-300-00-753

Project no. 2023-320-01 "2024 or newer sidewalk tracked snowplow"

Contract amount: \$219,438.99 (taxes included)

Total expenditure: \$219,438.99 (taxes included)

Total credit: \$200,377.05

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Rejet de la soumission pour la disposition des sols excavés

RÉSOLUTION N° 25-01-20

Objet : Rejet de la soumission pour la disposition des sols excavés

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public SMP-2025-05 concernant la disposition des sols excavés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-20

Subject: Rejection of bid for the disposal of excavated soils

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To reject the bid received under the public tender SMP-2025-05 regarding the disposal of excavated soil.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Fourniture d'espaces médias

RÉSOLUTION N° 25-01-21

Objet : Fourniture d'espaces médias

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 131 500 \$ (taxes incluses) pour la fourniture d'espaces médias pour des fins de publicité et de promotion dans différents médias imprimés, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

De répartir cette somme comme suit :

Journal de Mont Royal	98 300 \$
Station Mont-Royal	27 700 \$
Suburban	5 500 \$

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2025

Imputation : 02-xxx-xxx-341 et 02-xxx-xxx-349

Contrat estimé : 131 500,00 \$

Crédit estimé 2025 : 120 077,07 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-21

Subject: Supply of media space

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an expenditure of \$131,500 (taxes included), for the supply of media space for the purposes of publicity and promotion in a printed media, which include as needed all accessories costs, if necessary;

To allocate this sum as follows:

Journal of Mount Royal	\$98,300
Mount Royal Station	\$27,700
Suburban	\$5,500

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2025

Appropriation: 02-xxx-xxx-341 and 02-xxx-xxx-349

Estimated contract: \$131,500.00

Estimated credit 2025: \$120,077.07

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 53, avenue Lockhart

RÉSOLUTION N° 25-01-22

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 53, avenue Lockhart

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 53, avenue Lockhart soit le lot 1 682 052, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, la marge de recul latérale gauche existante à 1,88 m empiétant de 0,10 m dans la marge minimale de 1,98 m requise moment de la construction en 1950;

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, la réglementation actuelle prévoit une marge de recul latérale minimale de 2,30 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 0,10 m;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul latérale gauche existante, mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente ;

ATTENDU QUE conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 29 novembre 2024, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter ladite demande de dérogation mineure.

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'accepter, conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser la marge de recul latérale gauche existante à 1,88 m pour le bâtiment situé au 53, avenue Lockhart.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

****Le conseiller Antoine Tayar quitte les délibérations à 20 h 27. Il se joint de nouveau aux délibérations à 20 h 30.****

26. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 25-01-23

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet

RESOLUTION NO. 25-01-22

Subject: Minor exemption for the building located at 53, Lockhart Avenue

WHEREAS the owner of the property located at 53, Lockhart Avenue, Lot 1 682 052, has submitted a minor exemption request to legalize, in accordance with By-law No. 1312 on minor exemptions, the existing left lateral setback of 1.88 m, encroaching 0.10 m into the setback 1.98m required by the regulations in force at the time of construction in 1950;

WHEREAS following subsequent regulatory changes, the current regulations now require minimum lateral setbacks of 2.30 m;

WHEREAS this variance request is necessary due to the encroachment of 0.10 m;

WHEREAS the approval of this request will legalize the existing left lateral setback but will not apply to any subsequent construction;

WHEREAS in accordance with By-law No. 1312 on minor exemption and after careful consideration during its meeting on November 29, 2024, the CCU recommended that the said application for a minor exemption be accepted.

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To approve, in accordance with By-law No. 1312 on minor exemptions, the legalization of the existing left lateral setback of 1.88 m for the building located at 53, Lockhart Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 25-01-23

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the

d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 13 décembre 2024;

Plan n° 2 : 321 Monmouth pour « Réfection des façades » ;

Plan n° 4 : 2078 Fulton pour « Modifications des portes » ;

Plan n° 7 : 549 Chester pour « Nouvelle construction », sous les réserves suivantes :

- Utiliser une vitre givrée à l'arrière au lieu d'un panneau en PVC ;

- Un panneau d'échantillons complet et physique est toujours requis ;

- Les croisillons seront évalués avec l'échantillon de brique ;

- À l'arrière, alignez le bas de la projection avec la ligne du deuxième étage, afin d'avoir plus de rangées de briques entre l'arche et le bas de la projection.

- Suggestion d'augmenter la projection à 12" plutôt que 9".

Plan n° 8 : 2460 Rockland pour « Affichage commercial pour Petro-Canada et A&W » ;

Plan n° 9 : 1383 Canora pour « Affichage commercial pour le restaurant « Poulet Royal » sous la réserve suivante :

- Le boîtier ne doit pas être éclairé de l'intérieur (light box). Il devra être rétroéclairé d'une autre manière (ex. : Le couche-tard et le gym).

Plan n° 10 : 440 Lazard pour « Modification des façades extérieures » ;

Plan n° 11 : 1264 Beaumont pour « Modification à la façade extérieure du « Première Moisson » ;

Plan n° 12 : 1264 Beaumont pour « Affichage commercial pour le « Première Moisson », sous les réserves suivantes :

- Le lettrage du « Première Moisson » est trop imposant et devra être réduit à 80% ;

- Le logo est recevable dans la dimension proposée.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 13 décembre 2024 :

Plan n° 4 : 2078 Fulton pour « Modification de la couleur des fenêtres », non favorable selon les motifs suivants :

- La porte de garage et la porte d'entrée noire sont acceptables, tel que le voisin ;

- Les fenêtres doivent rester dans des tons de gris chaud ou blanc.

CCU at its virtual meeting held on December 13, 2024;

Plan no. 2: 321 Monmouth for "Renovation of facades";

Plan n° 4: 2078 Fulton for "Doors modifications";

Plan no. 7: 549 Chester for "New construction"; subject to the following:

- Use frosted glass on the back instead of PVC panels;

- A complete physical sample panel is always required;

- The crosspieces will be evaluated with the brick sample;

- At the rear, align the bottom of the projection with the second-floor line, so as to have more brick rows between the arch and the bottom of the projection.

- Suggestion to increase the projection to 12" rather than 9".

Plan no. 8: 2460 Rockland for "Commercial signage for Petro-Canada and A&W";

Plan no. 9: 1383 Canora for "Commercial signage for the "Poulet Royal" restaurant"; subject to the following:

- The box must not be lit from the inside (light box). It should be backlit in some other way (e.g.: Le couche-tard and le gym).

Plan no. 10: 440 Lazard for "Modification of exterior facades";

Plan no. 11: 1264 Beaumont for "Modification to the exterior facade of the "Première Moisson";

Plan no. 12: 1264 Beaumont for "Commercial signage for the "Première Moisson"; subject to the following:

- The "Première Moisson" lettering is too imposing and should be reduced to 80%;

- The logo is acceptable in the proposed size.

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on December 13, 2024:

Plan no. 4: 2078 Fulton for "Changing the colour of windows, not favourable due to the following:

- Garage doors and black front doors are acceptable, similar to the neighbour's;

- Windows should remain in warm gray or white tones.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 10 janvier 2025 ;

Plan n° 2 : 151-153 Kindersley pour « Travaux sans permis : Modification à la façade avant et aux escaliers à l'entrée » sous les réserves suivantes :

- La porte d'entrée, les marches, ainsi que les rampes noires sont recevables ;
- Les fenêtres et le revêtement d'aluminium sont refusés – une couleur plus pâle doit être proposée pour s'agencer avec celles du voisin mitoyen.

Plan n° 4 : 885 Marlboro pour « Changement de la porte d'entrée » ;

Plan n° 5 : 1880 St-Clare pour « Agrandissement en cour arrière et modification des façades » sous la réserve suivante :

- Soumettre un échantillon de pierre pour s'assurer qu'elle est identique à la pierre existante ;

Plan n° 7 : 123 Appin pour « Agrandissement sur deux étages et modification de fenêtres » sous la réserve suivante :

- Les colonnes de la marquise doivent être plus épaisses afin de mieux s'harmoniser avec le voisin.

Plan n° 8 : 581 Kindersley pour « Modification au PIIA accepté: Agrandissement en cour arrière », sous les réserves suivantes :

- L'ajout de 3 pieds à l'arrière de l'agrandissement est recevable ;
- La pierre sur la partie du bas de l'ajout doit être conservée telle qu'approuvée en avril 2023.

Plan n° 10 : 8505 Delmeade pour « Nouvel affichage pour « SE Clothing » ;

Plan n° 11 : 428 Walpole pour « Agrandissement en cour arrière » ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 10 janvier 2025 :

Plan n° 3 : 25 Glengarry pour « Travaux sans permis : Modification de la marquise et des rampes à l'entrée », non favorable selon les motifs suivants :

- Couleur du garde-corps de métal – approuvé ;
- La coloration de la marquise et du mur de soutènement n'est pas appropriée – une coloration qui se rapproche de la couleur du béton d'origine doit être proposée (Gris-Beige), afin de mieux s'arrimer avec le béton existant ;
- Détails du haut du mur de soutènement à fournir (Photos).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on January 10, 2025;

Plan no. 2: 151-153 Kindersley for "Work without a permit: Modification to front facade and entrance stairs"; subject to the following:

- The front door, steps and black railings are acceptable;
- Aluminum windows and siding are rejected - A lighter color must be proposed to match that of the attached neighbor.

Plan no. 4: 885 Marlboro for "Change of front door";

Plan no. 5: 1880 St-Clare for "Backyard extension and facade modification"; subject to the following:

- Submit a stone sample to make sure it's identical to the existing stone;

Plan no. 7: 123 Appin for "Two-storey extension and window modification"; subject to the following:

- The columns of the awning should be thicker to blend in better with the neighbor.

Plan no. 8: 581 Kindersley for "Accepted PIIA modification: Backyard extension"; subject to the following:

- The 3-foot addition at the rear of the extension is acceptable;
- The stone on the lower part of the addition must be preserved as approved in April 2023.

Plan no. 10: 8505 Delmeade for "New display for "SE Clothing";

Plan no. 11: 428 Walpole for "Backyard extension";

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on January 10, 2025:

Plan no. 3: 25 Glengarry for "Work without permit: Modification of entrance awning and railings"; not favourable due to the following:

- Metal railing colour - approved;
- The color of the awning and retaining wall is not appropriate - A color closer to the original concrete color should be proposed (Grey-Beige), to better match the existing concrete;
- Details of top of retaining wall to be supplied (Photos).

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Délégation à la Régie du bâtiment du Québec

RÉSOLUTION N° 25-01-24

Objet : Délégation à la Régie du bâtiment du Québec

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De déléguer à la Régie du bâtiment du Québec la responsabilité concernant les travaux de construction des installations de plomberie sous sa juridiction, et ce à partir du 1^{er} février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-24

Subject: Delegation to the Régie du bâtiment du Québec

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To delegate to the Régie du bâtiment du Québec the responsibility concerning plumbing work within their jurisdiction, and this as of February 1, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Dépôt, avis de motion et premier projet de Règlement N°1443-2 modifiant le Règlement N°1443 de construction en ce qui a trait aux travaux de plomberie

RÉSOLUTION N° 25-01-25

Objet : Dépôt, avis de motion et premier projet de Règlement N° 1443-2 modifiant le Règlement N° 1443 de construction en ce qui a trait aux travaux de plomberie

1. Avis de motion

La conseillère Sophie Séguin dépose le Projet de Règlement N° 1443-2 modifiant le Règlement N° 1443 de construction en ce qui a trait aux travaux de plomberie et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de Règlement

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'adopter le premier Projet de règlement N° 1443-2 modifiant le Règlement N° 1443 de construction en ce qui a trait aux travaux de plomberie ;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 10 février 2025 à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-25

Subject: Filing, notice of motion and first Draft By-law No. 1443-2 amending Construction By-law No. 1443 with respect to plumbing work

1. Notice of motion

Councillor Sophie Séguin files Draft By-law No. 1443-2 amending Construction By-law No. 1443 with respect to plumbing work and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1443-2 amending Construction By-law No. 1443 with respect to plumbing work;

To hold, in accordance with the *Act Respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on February 10, 2025, at 18:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N°1444-4 modifiant le Règlement N°1444 sur les permis et certificats en ce qui a trait au permis de construction pour des travaux de plomberie

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1444-4 modifiant le Règlement N° 1444 sur les permis et certificats en ce qui a trait au permis de construction pour des travaux de plomberie

La conseillère Caroline Decaluwe dépose le projet de Règlement N° 1444-4 modifiant le *Règlement N° 1444 sur les permis et certificats* en ce qui a trait au permis de construction pour des travaux de plomberie et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1444-4 amending Permits and Certificates By-law No. 1444 with respect to construction permit for plumbing work

Councillor Caroline Decaluwe files Draft By-law No. 1444-4 amending Permits and Certificates By-law No. 1444 with respect to construction permit for plumbing work and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

30. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1384-48 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1384-48 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière

La conseillère Maya Chammas dépose le projet de Règlement N° 1384-48 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1384-48 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to traffic signs

Councillor Maya Chammas files Draft By-law No. 1384-48 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to traffic signs and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

31. Nomination d'une assistante-trésorière

RÉSOLUTION N° 25-01-26

Objet : Nomination d'une assistante-trésorière

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

De nommer Madame Maryof Melko au poste d'assistante-trésorière, et ce, en date du 3 mars 2025.

D'accorder à Madame Maryof Melko une rémunération selon la Politique de reconnaissance des employés-cadres avec un salaire annuel de 150 600 \$ (classe 8, échelon 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-26

Subject: Appointment of an Assistant-Treasurer

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To name Mrs. Maryof Melko to the position of Assistant-Treasurer, effective on March 3, 2025.

To grant Mrs. Maryof Melko a remuneration, according to the Politique de reconnaissance des employés-cadres, with an annual salary of \$150,600 (class 8, level 1).

CARRIED UNANIMOUSLY

32. Programme de prévention multiétablissement

RÉSOLUTION N° 25-01-27

Objet : Programme de prévention multiétablissement

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter le « *Programme de prévention multiétablissement* » préparé par le Service des ressources humaines en date du 21 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-27

Subject: Multi-site prevention program

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt the "*Multi-site prevention program*" prepared by the Human Resources Department, dated January 21, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

33. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 25-01-28

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2°) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-01-28

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the January 23, 2025, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the January 23, 2025, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

34. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 35, il répond aux questions de 4 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 55.

35. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 25-01-29

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 25-01-29

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To close the meeting at 20:55.

CARRIED UNANIMOUSLY

La greffière adjointe,

(signé Magali Lechasseur)

Magali Lechasseur